

# Le Mot du Maire

Les membres du Conseil municipal se sont réunis le 2 mars dernier. Pas moins de quatorze projets de délibérations étaient à l'ordre du jour ; en voici, pour votre information, un résumé.



En premier lieu, nous avons adopté le compte de gestion et le compte administratif 2015 de notre commune. Ces documents, à partir desquels nous établirons le budget communal 2016, font état d'un résultat excédentaire global de 488.424,04 €, soit 153.135,79 € d'excédent de fonctionnement et 335.288,25 € d'excédent d'investissement.

Nous avons ensuite décidé de solliciter notre Conseil départemental afin de nous aider à réaliser différents travaux, notamment d'accessibilité, aux abords et dans nos bâtiments. D'un coût de 240.000 € HT, ceux-ci sont subventionnables à hauteur de 80 %.

De même, nous allons porter un dossier de cofinancement auprès du Département (40%) et de la Région (40%), pour l'extension de la vidéo-protection aux abords de la Magnaneraie et de la salle polyvalente, pour un montant estimé à 35.000 € HT.

D'autre part, nous avons abandonné le projet d'acquisition du restaurant « le Croque Chou », finalement jugé trop risqué, malgré l'obtention d'une subvention de 50 % du Département. Nous avons donc délibéré afin de reporter cette aide exceptionnelle sur l'acquisition de la maison de Mme Dalverny. Située au 217 route de Cabannes, sur un terrain de 1155 m<sup>2</sup>, il s'agit là d'une véritable opportunité de réserve foncière pour la commune, dont le coût (238.000 € hors frais de notaire) devrait être supporté à hauteur de 80 % par notre Département.

Dans un tout autre domaine, nous avons signé une convention avec notre syndicat mixte d'énergie départemental (SMED 13) afin de réaliser un audit – d'un coût de 1.773 € TTC - sur notre éclairage public, dans le but de lancer un programme de rénovation.

Nous avons aussi donné un accord de principe à l'opérateur téléphonique Orange afin de permettre l'installation de Free Mobile sur notre site, situé ancien chemin de Saint-Rémy. Le nouveau loyer annuel rapporterait ainsi 7.300 € à la commune.

Deux autres conventions ont été acceptées, avec la fédération départementale Familles Rurales. L'une afin d'engager un intervenant supplémentaire pour animer les temps d'activités périscolaires, pour un coût de 1.056 €. L'autre concernant notre participation – de 2.220 € - au fonctionnement du centre de loisirs de Saint-Andiol, pour la fréquentation de nos enfants durant l'année 2016.

Enfin, nous avons accordé une subvention exceptionnelle de 1.600 € à l'association des parents d'élèves pour l'organisation d'une classe verte, pour les vingt élèves de CM1 et CM2, à Vassieux en Vercors, en juin prochain.

Pour clore ce « Mot du maire », je vous invite à noter quelques manifestations :

- samedi 12 mars, à 20h30 à l'Alpilium de St-Rémy, spectacle de variétés des Branchés au profit de l'association Handivers Horizons,
- vendredi 18 mars, à 20h30 dans notre salle polyvalente, loto du collège de St-Andiol,
- dimanche 27 mars, à 10h dans le centre du village, chasse aux œufs de Pâques !